



Tableau de l'allocation financière à l'utilisateur

Politique de déplacement des usagers

Région du Bas-Saint-Laurent	Montant alloué à l'utilisateur pour compenser une partie des frais pour l'utilisation d'un véhicule (aller et retour)				
Lieu de l'établissement qui fournira les services requis	Lévis	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Sherbrooke
La Matanie	134,64 \$	138,60 \$	195,80 \$	246,40 \$	231,00 \$
La Matapédia	136,84 \$	140,80 \$	198,00 \$	248,60 \$	233,20 \$
La Mitis	108,24 \$	112,20 \$	169,40 \$	220,00 \$	204,60 \$
Rimouski-Neigette	90,94 \$	94,60 \$	151,80 \$	202,40 \$	187,00 \$
Les Basques	66,44 \$	70,40 \$	127,60 \$	178,20 \$	162,80 \$
Témiscouata	75,24 \$	79,20 \$	136,40 \$	187,00 \$	171,60 \$
Pohénégamook	62,48 \$	66,44 \$	123,64 \$	174,24 \$	158,84 \$
Rivière-du-Loup	0 \$	46,20 \$	103,40 \$	154,00 \$	138,60 \$
Kamouraska	0 \$	0 \$	68,20 \$	118,80 \$	103,40 \$



Un montant de 51,27 \$ par jour de rendez-vous est alloué à l'utilisateur pour compenser une partie des frais de repas.



Un montant de 68,46 \$ par jour de rendez-vous est alloué à l'utilisateur pour compenser une partie des frais d'hébergement (aller et retour) avec preuve justificative d'hébergement.

À noter que ces montants peuvent doubler pour les déplacements à destination de Sherbrooke, Trois-Rivières et Montréal avec une preuve justificative d'hébergement de deux nuits.

Les montants ont été indexés en date du 1^{er} avril 2024. Ils seront indexés automatiquement chaque année selon l'indice des prix à la consommation.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec

